

Objet : Mise en séparatif de l'Impasse de Fagne

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs Les Conseiller(ère)s,

En continuation du préavis N° 07/20 « Assainissement du Chemin de Fagne », et suite à la communication de la Municipalité lors de la séance du Conseil du 10 décembre dernier, il s'agit aujourd'hui de procéder à la mise en séparatif de l'Impasse de Fagne. Cette mise en séparatif est motivée par la nouvelle construction d'une villa double à l'Impasse de Fagne 4. La réalisation de ces travaux est prévue pour ce printemps 2025.

Bien que cette impasse soit privée sur pratiquement toute sa longueur, la mise en séparatif incombe à la Commune étant donné que le bâtiment locatif « Beau Soleil » sis au Chemin de Sous-Cour 6 y est également raccordé. De plus, la Municipalité prévoit le remplacement de la conduite d'eau potable actuelle en fonte, d'un diamètre de 125 mm, qui date du siècle passé.

Les travaux communaux envisagés sont les suivants :

- * Ouverture d'une fouille sur toute la longueur de l'impasse jusqu'au centre du Chemin de Fagne.
- * Remplacement du tuyau en ciment Ø 300mm par un tuyau PP Ø 200mm pour les eaux usées.
- * Pose d'un tuyau PVC Ø 200mm pour l'évacuation des eaux de surface.
- * Création de deux regards pour les eaux usées.
- * Création de deux regards pour les eaux claires.
- * Remplacement de la conduite d'eau sous pression.
- * Remise en état de la chaussée.

La Municipalité a fait appel au bureau Mosini & Caviezel SA, afin d'établir des devis pour les travaux susmentionnés.

Sur la base des devis établis par les entreprises, ainsi que les honoraires du bureau d'ingénieurs, le coût estimatif des frais s'établit comme suit :

* Travaux de génie civil	CHF	72'200.00
* Eau sous pression	CHF	25'000.00
* Honoraires d'ingénieurs	CHF	13'700.00
* Divers et imprévus (10%)	CHF	11'100.00
Total	CHF	122'000.00

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseiller(ère)s, de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BIERE

- vu le préavis municipal no 02/25 du 23 janvier 2025 ;
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étude du projet ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

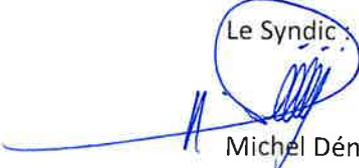
DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à mettre à l'enquête publique et à entreprendre les travaux de mise en séparatif de l'Impasse de Fagne.
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 122'000.00 (cent vingt-deux mille francs) ;
- de financer ce montant de CHF 122'000.00 de la manière suivante :
 - par la trésorerie communale « Réserve travaux futurs » CHF 122'000.00.

Approuvé par la Municipalité de Bière lors de sa séance du 24 janvier 2025.

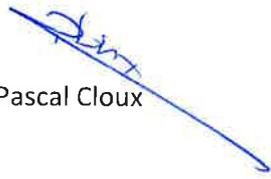
En vous remerciant de votre prochaine décision, nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseiller(ère)s, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom de la Municipalité de la Commune de Bière

Le Syndic :

Michel Dénéreaz



Le Secrétaire :


Pascal Cloux

Bière, le 23 janvier 2025.

Annexe : 1 plan du secteur des travaux